

RAPPORT ANNUEL

DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC EMERGENTS

(Opérations de l'arrêté du
31 décembre 2020)

Sommaire

Certification du Commissaire aux Comptes	3
Caractéristiques de l'OPC	7
Politique d'investissement	17
Informations réglementaires	21

CABINET VIZZAVONA

64, boulevard Maurice Barrès – 92200 Neuilly-sur Seine

Tél. 01 47 22 01 04

KPMG AUDIT

2, avenue Gambetta – 92066 Paris La défense

Tél. 01 55 68 68 68

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT
DE DROIT FRANCAIS
CARMIGNAC EMERGENTS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020**

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le **31 décembre 2020**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **CARMIGNAC EMERGENTS** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2020**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les fonds, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des fonds et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, établis dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux porteurs de parts

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2021



Isabelle Bousquié
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2021



Patrice Vizzavona
Associé

RAPPORT ANNUEL 2020 DE CARMIGNAC EMERGENTS

Caractéristiques de l'OPC

Classification

Actions internationales.

Modalités de détermination et affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables	Parts « ACC »	Parts « DIS »
Affectation du résultat net	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion
Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Capitalisation (comptabilisation selon la méthode des coupons courus)	Distribution ou report, sur décision de la société de gestion

Pays où le Fonds est autorisé à la commercialisation

Parts A EUR ACC : Autriche, Belgique, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts A EUR YDIS : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Royaume-Uni, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Suède et Singapour.

Parts E EUR ACC : Autriche, Suisse, Allemagne, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas et Singapour.

Objectif de gestion

Le fonds a pour objectif de surperformer son indicateur de référence sur un horizon de placement recommandé de 5 ans.

La gestion active et flexible porte principalement sur les marchés d'actions émergents sans exclure les autres marchés internationaux, mais aussi sur les marchés de change et de taux, et se fonde sur les anticipations du gérant sur l'évolution de l'environnement économique et des marchés.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence est l'indice des marchés émergents MSCI EM NR (USD).

Le MSCI EM NR (USD) est un indice représentatif des marchés émergents. Il est calculé en dollars par MSCI, dividendes nets réinvestis, puis converti en euros (code Bloomberg NDUEEGF).

Conformément à la réglementation, MSCI, l'administrateur de l'indicateur de référence utilisé dans la méthode de calcul de la surperformance du fonds, est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Pour toute information complémentaire sur cet indice, veuillez-vous référer au site Internet de l'administrateur : <https://www.msci.com>.

La société de gestion est en mesure de remplacer l'indicateur de référence si celui-ci subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fourni.

Ce fonds est un OPCVM géré activement. Un OPCVM géré activement est un OPCVM dont la composition du portefeuille est laissée à la discrétion du gestionnaire financier, sous réserve des objectifs et de la politique d'investissement. L'univers d'investissement du fonds est au moins partiellement basé sur l'indicateur. La stratégie d'investissement du fonds ne dépend pas de l'indicateur. Par conséquent, les positions du fonds et les pondérations peuvent différer sensiblement de la composition de l'indicateur. Aucune limite n'est fixée quant au niveau de cet écart.

Stratégie d'investissement

STRATEGIES UTILISEES

Le fonds est exposé au minimum à 60% de son actif net aux marchés d'actions sans contrainte de zone géographique ou de type de capitalisation. Il peut également être investi au maximum à 40% en obligations, titres de créances négociables et en instruments du marché monétaire.

Au moins 2/3 des actions et des émetteurs des obligations détenues par le fonds ont leur siège social, exercent une partie prépondérante de leur activité ou ont leurs perspectives de développement dans les pays émergents dont frontières.

Le gérant cherche à investir de façon durable sur des instruments financiers à croissance long terme et gère le fonds selon une approche socialement responsable.

Le fonds a toute latitude pour faire varier son exposition au marché de change jusqu'à un maximum de 100% de l'actif net.

La stratégie d'investissement est mise en œuvre au travers du portefeuille de titres vifs et l'utilisation d'instruments dérivés sur les marchés d'actions, de change et de taux sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur, type ou taille de valeurs.

L'allocation d'actifs peut différer sensiblement de celle constituée par son indicateur de référence. De la même façon, le portefeuille constitué dans chacune des classes d'actifs, basé sur une analyse financière approfondie, peut différer sensiblement, tant en termes géographiques que sectoriels, des pondérations de l'indicateur de référence.

La répartition du portefeuille entre les différentes classes d'actifs (actions, change et taux) et catégories d'OPC (actions, mixtes, obligataires, monétaires,...), est basée sur une analyse financière et extra-financière, reposant sur une analyse fondamentale de l'environnement macroéconomique mondial et de ses perspectives d'évolution (croissance, inflation, déficits, etc,...), peut varier en fonction des anticipations du gérant.

Stratégie Actions :

La stratégie actions est déterminée à la fois par une analyse financière détaillée des sociétés dans lesquelles le fonds est amené à prendre des participations, qu'elles soient vendeuses ou acheteuses, et par une analyse macroéconomique. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale aux actions du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sont déterminées par :

- la sélection de titres qui résulte d'une étude financière et extra-financière approfondie de la société, de rencontres régulières avec le management et d'un suivi rigoureux des évolutions de l'entreprise. Les critères retenus sont en particulier les perspectives de croissance, la qualité des dirigeants, le rendement et la valeur d'actif. Les critères de sélection des titres également pris en compte pour ce fonds sont les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG).
- l'allocation de l'exposition actions selon les différents secteurs économiques.
- l'allocation de l'exposition actions selon les différentes zones géographiques.

Stratégie de Change :

Les choix opérés par le gérant en termes d'exposition au marché de change résultent d'une analyse macro-économique globale et notamment des perspectives de croissance, d'inflation et de politiques monétaires et budgétaires des différents pays et zones économiques ainsi que d'une analyse détaillée des dynamiques de balance des paiements. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au change du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Ces interventions sur le marché du change en fonction des anticipations de l'évolution des différentes devises sont déterminées par :

- l'allocation devises entre les différentes zones géographiques au travers de l'exposition générée par des titres vifs libellés en devise étrangère l'allocation devises entre les différentes zones géographiques directement via des instruments dérivés sur change.

Stratégie de Taux et de Crédit :

Le fonds peut également investir sur des obligations, titres de créances ou instruments du marché monétaire libellés en devise ou en euro, dans la limite de 40% de l'actif net, à titre de diversification en cas d'anticipation négative sur l'évolution des marchés actions. Le choix des investissements réalisés sur les marchés de taux et de crédit est basé sur l'anticipation de scénarios macroéconomiques internationaux, sur une analyse des politiques monétaires des différentes banques centrales et sur les études financières concernant la solvabilité des émetteurs. Cette étude conduit à définir le niveau d'exposition globale au taux et au crédit du fonds. Le fonds intervient sur l'ensemble des marchés internationaux.

Pour l'ensemble de ces stratégies, à l'exception de la stratégie crédit, en plus des positions acheteuses, par le biais d'instruments éligibles au portefeuille :

- le gérant est amené à prendre des positions vendeuses (positions dites « courtes » ou « short ») sur les sous-jacents éligibles au portefeuille, lorsqu'il considère que ces sous-jacents sont surévalués par le marché.
- Le gérant met également en œuvre des stratégies de valeur relative par la combinaison de positions acheteuses et vendeuses sur les sous-jacents éligibles au portefeuille.

Descriptif des catégories d'actifs et des contrats financiers et leur contribution à la réalisation de l'objectif de gestion

ACTIONS

Carmignac Emergents, investi au minimum à 51% de son actif net en actions, est exposé au minimum à 60% de l'actif net, au travers de titres vifs ou d'instruments dérivés, aux marchés d'actions internationaux dont une part importante dans les pays émergents. Le fonds intervient sur des valeurs de tous secteurs et de toutes zones géographiques et de tout type de capitalisation.

DEVISES

Le fonds peut utiliser en exposition ou en couverture ou en valeur relative, les devises autres que la devise de valorisation du fonds. Il peut intervenir sur des instruments financiers à terme ferme et conditionnel sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, dans le but d'exposer le fonds aux devises autres que celles de valorisation ou dans le but de couvrir le fonds contre le risque de change. L'exposition nette en devises du fonds peut différer de celle de son indicateur de référence et/ou de celle du seul portefeuille d'actions et d'obligations.

TITRES DE CREANCES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE

En vue de permettre au gérant une diversification du portefeuille, l'actif du fonds peut être investi jusqu'à 40% maximum de l'actif net en instruments du marché monétaires, titres de créances négociables (à court et moyen terme), en obligations à taux fixe ou variable, sécurisées (y compris covered bonds) ou non, pouvant être indexés sur l'inflation de la zone euro ou des marchés internationaux dont les émergents. Le fonds peut investir dans des titres émis par des émetteurs privés ou publics.

Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans la limite de 10% de l'actif net dans des instruments de dette dont la notation pourra être inférieure à « investment grade » selon l'échelle d'au moins une des principales agences de notation. Il peut également investir dans des produits de taux sans notation. Dans ce dernier cas, la société pourra procéder à sa propre analyse et évaluation de la qualité de crédit. Si la notation est analysée comme inférieure à « investment grade », elle est alors soumise aux limites susmentionnées.

Pour l'ensemble de ces actifs, la société de gestion procède à sa propre analyse du profil rendement/risque des titres (rentabilité, qualité de crédit, liquidité, maturité). Ainsi, l'acquisition d'un titre, sa conservation ou sa cession (notamment en cas d'évolution des notations d'agences du titre) ne se fonderont pas exclusivement sur le critère de ses notations mais reposeront également sur une analyse interne par la société de gestion des risques de crédit ainsi que des conditions de marché.

Le fonds peut également être investi en titres financiers domestiques chinois à hauteur de 30% maximum de l'actif net. Le fonds peut investir en Chine, entre autres, directement sur le marché interbancaire chinois (CIBM).

Aucune contrainte d'allocation n'est imposée ni entre dette privée et publique, ni sur la maturité, ni sur la sensibilité des actifs choisis.

INSTRUMENTS DERIVES

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le fonds peut intervenir en exposition, en valeur relative ou en couverture sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux dont les marchés émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés susceptibles d'être utilisés par le gérant sont les options (simples, à barrière, binaires), les contrats à terme ferme (futures/forward), le change à terme, les swaps (dont de performance), les swaptions, et les CFD (contract for difference), portant sur un ou plusieurs des risques/instruments sous-jacents (titres vifs, indices, paniers) sur lesquels le gérant peut intervenir.

Ces instruments dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et exchange traded funds (ETF) (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES INSTRUMENTS DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Les instruments dérivés sur action, sur indice action ou sur panier d'actions ou d'indices actions sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse ou pour couvrir l'exposition d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'un secteur économique, d'une zone géographique ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds aux marchés actions.

Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés actions selon les pays, les zones géographiques, secteurs économiques, émetteurs ou groupes d'émetteurs.

Les instruments dérivés de change sont utilisés pour s'exposer à la hausse ou à la baisse ou couvrir l'exposition d'une devise ou tout simplement pour ajuster l'exposition globale du fonds au risque de change. Ils pourront être également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les marchés de devise. Le fonds détient également des contrats de change à terme ferme de gré à gré en vue de couvrir le risque de change des parts hedgées libellées dans une devise autre que l'Euro.

Les instruments dérivés de taux d'intérêt sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse, pour couvrir le risque de taux ou tout simplement pour ajuster la durée globale du portefeuille. Les contrats dérivés de taux sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse entre différents marchés de taux selon les pays, les zones géographiques, ou les segments de courbe.

Les instruments de volatilité ou de variance sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse de la volatilité des marchés, pour couvrir l'exposition actions ou pour ajuster l'exposition du portefeuille à la volatilité ou la variance des marchés. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur la volatilité des marchés.

Les instruments dérivés de dividendes sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse du dividende d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs ou pour couvrir le risque de dividende d'un émetteur ou d'un groupe d'émetteurs, le risque de dividende étant le risque que le dividende d'une action ou d'un indice action ne se réalise pas comme anticipé par le marché. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse de dividendes sur le marché actions.

Les instruments dérivés sur matières premières sont utilisés pour s'exposer à la hausse, à la baisse des matières premières, pour couvrir l'exposition aux matières premières ou pour ajuster l'exposition du portefeuille aux matières premières. Ils sont également utilisés pour mettre en œuvre des stratégies de valeur relative, en étant simultanément en position acheteuse et vendeuse sur les matières premières.

L'exposition globale aux instruments dérivés est contrôlée par le niveau de levier, calculé comme la somme des nominaux sans compensation et sans couverture, couplé à la limite de VaR du fonds (cf. section « VI. Risque global »).

Les instruments dérivés peuvent être conclus avec des contreparties sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de « Best Execution/Best Selection » et à la procédure d'agrément de nouvelles contreparties. Ces contreparties sont des établissements de crédit ou des sociétés d'investissement établis dans un Etat membre de l'Union européenne, ayant reçu une notation de crédit minimale de BBB- (ou équivalente) d'au moins une des principales agences de notation de crédit. Les instruments dérivés font l'objet d'échanges de garanties, dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Contrats constituant des garanties financières ». Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds, et/ou sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés.

TITRES INTEGRANT DES DERIVES

Le fonds peut investir sur des titres intégrant des dérivés notamment des obligations convertibles, des opérations *callables/puttables*, des *credit linked notes (CLN)*, des EMTN, des bons de souscription ou des warrants à la suite d'opérations sur titres entraînant l'attribution de ce type de titre, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux dont les pays émergents, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces titres intégrant des dérivés permettent au gérant d'exposer le fonds aux risques et instruments suivants, dans le respect des contraintes globales du portefeuille :

- Actions dans la limite de 100% de l'actif net,
- Devises,
- Taux,
- Dividendes,
- Volatilité et variance dans la limite de 10% de l'actif net,
- Matières premières par l'intermédiaire de contrats financiers éligibles dans la limite de 20% de l'actif net,
- Et ETF (instrument financier).

STRATEGIE D'UTILISATION DES TITRES INTEGRANT DES DERIVES POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE GESTION

Le gérant utilise des titres intégrant des dérivés, par rapport aux autres instruments dérivés énoncés ci-dessus, afin d'optimiser l'exposition ou la couverture du portefeuille en réduisant notamment le coût d'utilisation de ces instruments financiers ou en s'exposant à plusieurs facteurs de performances.

Le risque lié à ce type d'investissement est limité au montant investi pour leur achat. Dans tous les cas, le montant des investissements en titres intégrant des dérivés, hors obligations contingentes convertibles et obligations *callable/puttable*, ne peut pas dépasser plus de 20% de l'actif net.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le gérant peut investir dans des obligations contingentes convertibles (dites « CoCos »). Ces titres présentent un rendement souvent supérieur (en contrepartie d'un risque supérieur) à des obligations classiques de par leur structuration spécifique et la place qu'ils occupent dans la structure de capital de l'émetteur (dette subordonnée). Ils sont émis par des établissements bancaires sous la surveillance d'une autorité de tutelle. Ils peuvent ainsi associer des caractéristiques obligataires et des caractéristiques actions, car ce sont des instruments convertibles hybrides. Ils peuvent être assortis d'un mécanisme de sauvegarde qui les transforme en actions ordinaires en cas d'évènement déclencheur menaçant la banque émettrice.

Le fonds peut également investir en obligations *callable* et en obligations *puttable* dans la limite de 40% de son actif net. Ces titres de créances négociables comportent un élément optionnel permettant, sous certaines conditions (durée de détention, survenance d'un évènement spécifique...), le remboursement anticipé du principal à l'initiative de l'émetteur (dans le cas des obligations *callable*) ou à la demande de l'investisseur (dans le cas des obligations *puttable*).

OPC ET FONDS D'INVESTISSEMENT

Le gérant peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en :

- Parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger,
- Parts ou actions de FIA de droit français ou européen,
- Fonds d'investissement de droit étranger.

A condition que les OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger respectent les critères de l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds peut investir dans des OPC gérés par Carmignac Gestion ou une société liée.

Le fonds peut avoir recours aux « trackers », supports indiciaires cotés et « exchange traded funds ».

DEPOTS ET LIQUIDITES

Le fonds peut avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations sont réalisées dans la limite de 20% de l'actif net. Ce type d'opération sera utilisé de manière exceptionnelle.

Le fonds peut détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

EMPRUNTS D'ESPECES

Le fonds peut être emprunteur d'espèces, notamment en raison d'opérations d'investissement/désinvestissement ou de souscription/rachat. Le fonds n'ayant pas vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, ces emprunts seront temporaires et limités à 10% maximum de l'actif net du fonds.

ACQUISITIONS ET CESSION TEMPORAIRE DE TITRES

Aux fins de gestion efficace du portefeuille et sans s'écarter de ses objectifs d'investissement, le fonds peut effectuer des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, (opérations de financement sur titres) portant sur des titres financiers éligibles au fonds (essentiellement actions et instruments du marché monétaire), jusqu'à 20% de son actif net. Ces opérations sont réalisées afin d'optimiser les revenus du fonds, placer sa trésorerie, ajuster le portefeuille aux variations d'encours, ou mettre en œuvre les stratégies décrites précédemment. Ces opérations consistent en des opérations de :

- Prise et mise en pensions de titres,
- Prêt/Emprunt de titres.

La proportion attendue d'actifs sous gestion qui fera l'objet de telles opérations est de 10% de l'actif net.

La contrepartie à ces opérations est CACEIS Bank, Luxembourg Branch. CACEIS Bank Luxembourg Branch ne dispose d'aucun pouvoir sur la composition ou la gestion du portefeuille du fonds. Dans le cadre de ces opérations, le fonds peut recevoir/verser des garanties financières (« collateral ») dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « Gestion des garanties financières ».

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique frais et commissions.

Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré et les opérations d'acquisition/cession temporaire des titres, le fonds peut recevoir ou donner des actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son risque global de contrepartie.

Les garanties financières sont essentiellement constituées en espèces pour les transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, et en espèces et en obligations d'Etat, bons du Trésor... éligibles pour les opérations d'acquisition/cession temporaire de titres. Toutes les garanties financières, reçues ou données, sont transférées en pleine propriété.

Le risque de contrepartie dans des transactions sur instruments dérivés de gré à gré combiné à celui résultant des opérations d'acquisition/cession temporaires de titres, ne peut excéder 10% des actifs nets du fonds lorsque la contrepartie est un des établissements de crédit tel que défini dans la réglementation en vigueur, ou 5% de ses actifs dans les autres cas.

A cet égard, toute garantie financière (collateral) reçue et servant à réduire l'exposition au risque de contrepartie respectera les éléments suivants :

- elle est donnée sous forme d'espèces ou d'obligations ou bons du trésor de toute maturité émis ou garantis par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondiale.
- elle est détenue auprès du Dépositaire du fonds ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- elles respecteront à tout moment, conformément à la réglementation en vigueur, les critères en termes de liquidité, d'évaluation, (a minima quotidienne), de qualité de crédit des émetteurs, (de notation minimum AA-), de faible corrélation avec la contrepartie et de diversification avec une exposition à un émetteur donné de maximum 20% de l'actif net.

Les garanties financières en espèces seront majoritairement placées en dépôts auprès d'entités éligibles et/ou utilisées aux fins de transactions de prise en pension, et dans une moindre mesure en obligations d'Etat ou bons du trésor de haute qualité et en OPC monétaires à court terme.

Les obligations d'Etat et les bons du trésor reçus en garantie financière font l'objet d'une décote comprise entre 1 et 10%. Celle-ci est fixée contractuellement par la société de gestion avec chaque contrepartie.

Profil de risque

Le fonds est investi dans des instruments financiers et le cas échéant dans des OPC sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments financiers et OPC sont sensibles aux évolutions et aux aléas du marché.

Les facteurs de risque exposés ci-dessous ne sont pas exhaustifs. Il appartient à chaque investisseur d'analyser le risque inhérent à un tel investissement et de forger sa propre opinion indépendamment de CARMIGNAC GESTION, en s'entourant, au besoin, de l'avis de tous les conseils spécialisés dans ces questions afin de s'assurer notamment de l'adéquation de cet investissement à sa situation financière.

a) Risque lié à la gestion discrétionnaire : La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés financiers. La performance du fonds dépendra des sociétés sélectionnées et de l'allocation d'actifs définie par la société de gestion. Il existe un risque que la société de gestion ne retienne pas les sociétés les plus performantes.

b) Risque de perte en capital : Le portefeuille ne bénéficie d'aucune garantie ou protection du capital investi. La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat.

c) Risque lié aux pays émergents : Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales, et les variations de cours peuvent y être élevées. Ces variations peuvent être d'autant plus marquées que les marchés sont très petits, difficiles d'accès ou au début de leur développement comme les marchés dits « frontières ».

d) Risque action : Le fonds étant exposé au risque des marchés actions, la valeur liquidative du fonds peut baisser en cas de baisse des marchés actions.

e) Risque de change : Le risque de change est lié à l'exposition, via ses investissements et par ses interventions sur les instruments financiers à terme, à une devise autre que celle de valorisation du fonds.

f) Risque de taux d'intérêt : Le risque de taux se traduit par une baisse de la valeur liquidative en cas de mouvement des taux. Lorsque la sensibilité du portefeuille est positive, une hausse des taux d'intérêt peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille. Lorsque la sensibilité est négative, une baisse des taux d'intérêts peut entraîner une baisse de la valeur du portefeuille.

g) Risque de crédit : Le gérant se réserve la possibilité d'investir dans des instruments de dette dont la notation peut être inférieure à « investment grade », c'est-à-dire présentant un risque de crédit élevé. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements.

h) Risque de liquidité : Les marchés sur lesquels le Fonds intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

i) Risque lié aux investissements en Chine : Les investissements en Chine sont exposés au risque politique et social (réglementations contraignantes susceptibles de modifications unilatérales, instabilité sociale, et..), au risque économique, du fait d'un cadre juridique et réglementaire moins développé que le cadre européen, et au risque boursier (marché volatil et instable, risque de suspension brutal de cotation,..). Le fonds est exposé au risque lié au statut et à la licence RQFII ; attribuée en 2014 à Carmignac Gestion pour le compte des OPC gérés par les sociétés de gestion du groupe. Son statut est soumis à l'examen constant des autorités chinoises et peut être à tout moment revu, réduit ou retiré, ce qui peut affecter la valeur liquidative du fonds. Enfin le fonds est exposé au risque lié aux investissements effectués à travers la Plateforme Hong-Kong Shanghai Connect (« Stock Connect »), qui permet d'investir sur le marché de Hong-Kong sur plus de 500 titres cotés à Shanghai. Ce système comporte de par sa structuration des risques plus élevés de contrepartie et de livraison des titres.

j) Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs : Un titre est classé « spéculatif » lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

k) Risques liés à l'investissement dans des obligations convertibles contingentes (CoCos) : Risque lié au seuil de déclenchement : ces titres comportent des caractéristiques qui leur sont propres. La survenance de l'évènement contingent peut amener une conversion en actions ou encore un effacement temporaire ou définitif de la totalité ou d'une partie de la créance. Le niveau de risque de conversion peut varier par exemple selon la distance d'un ratio de capital de l'émetteur à un seuil défini dans le prospectus de l'émission. Risque de perte de coupon : sur certains types de CoCos, le paiement des coupons est discrétionnaire et peut être annulé par l'émetteur. Risque lié à la complexité de l'instrument : ces titres sont récents, leur comportement en période de stress n'a pas été totalement éprouvé. Risque lié au report de remboursement ou/et non remboursement : les obligations contingentes convertibles sont des instruments perpétuels, remboursables aux niveaux prédéterminés seulement avec l'approbation de l'autorité compétente. Risque de structure de capital : contrairement à la hiérarchie classique du capital, les investisseurs sur ce type d'instruments peuvent subir une perte de capital, alors que les détenteurs d'actions du même émetteur ne la subissent pas. Risque de liquidité : comme pour le marché des obligations à haut rendement, la liquidité des obligations contingentes convertibles peut se trouver significativement affectée en cas de période de trouble sur les marchés.

l) Risque lié aux indices de matières premières : La variation du prix des matières premières et la volatilité de ce secteur peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative.

m) Risque lié à la capitalisation : Le fonds peut investir dans des actions de petites et moyennes capitalisations dont les variations de marché sont peuvent être plus importantes et soudaines que sur les grandes capitalisations.

n) Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie mesure la perte potentielle en cas de défaillance d'une contrepartie sur des contrats financiers de gré à gré ou des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires des titres à honorer ses obligations contractuelles. Le fonds y est exposé par le biais des contrats financiers de gré à gré conclus avec les différentes contreparties. Pour réduire l'exposition du fonds au risque de contrepartie, la société de gestion peut constituer des garanties au bénéfice du fonds.

o) Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Le fonds peut avoir recours à des instruments financiers à terme dans la limite d'une fois son actif. Le fonds peut donc être exposé jusqu'à 200% de son actif aux marchés actions, ce qui peut induire un risque de baisse complémentaire proportionnel de la valeur liquidative du fonds plus significative et rapide que celle des marchés.

p) Risque de volatilité : La hausse ou la baisse de la volatilité peut entraîner une baisse de la valeur liquidative. Le fonds est exposé à ce risque, notamment par le biais des produits dérivés ayant pour sous-jacent la volatilité ou la variance.

q) Risques liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres : L'utilisation de ces opérations et la gestion de leurs garanties peuvent comporter certains risques spécifiques tels que des risques opérationnels ou le risque de conservation. Ainsi le recours à ces opérations peut entraîner un effet négatif sur la valeur liquidative du fonds.

r) Risque juridique : Il s'agit du risque de rédaction inappropriée des contrats conclus avec les contreparties aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres ou avec les contreparties d'instruments financiers à terme de gré à gré.

s) Risque lié à la réutilisation des garanties financières : Le fonds n'envisage pas de réutiliser les garanties financières reçues, mais dans le cas où il le ferait, il s'agit du risque que la valeur résultante soit inférieure à la valeur initialement reçue.

Souscripteurs concernés et profil d'investisseur type

Les parts de ce fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S.person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ». Par ailleurs, les parts de ce fonds ne peuvent pas non plus être offertes ou vendues, directement ou indirectement, aux « US persons » et/ou à toutes entités détenues par une ou plusieurs « US persons » telles que définies par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) ».

En dehors de cette exception, le fonds est ouvert à tous souscripteurs.

Le fonds étant largement investi sur des valeurs des pays émergents (tous types de capitalisations), s'adresse à tous types d'investisseurs personnes physiques et personnes morales souhaitant diversifier leur investissement sur des valeurs étrangères.

Du fait de l'exposition du fonds sur le marché des actions, la durée recommandée de placement est supérieure à 5 ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et à 5 ans mais également de son souhait ou non de prendre des risques. Il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce fonds. Il est également recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce fonds.

Politique d'investissement



En 2020, le Fonds enregistre une performance positive de +44,7% (Part A EUR Acc - ISIN FR0010149302) contre +8,5% pour son indicateur de référence (Indice MSCI Emerging Markets USD, dividendes nets réinvestis).

Commentaire de gestion

Nous nous souviendrons tous de l'année 2020 comme d'une année sombre. Mais 2020 fut également l'année de l'accélération de la révolution industrielle en cours qui transforme notre quotidien. Les mesures de confinement ont accéléré l'adoption de services digitaux d'une manière spectaculaire et irréversible. Carmignac Emergents se positionne sur cette thématique, à savoir les bénéficiaires de la révolution digitale et ce depuis des années, sur tous les continents, dans tous les secteurs. En Amérique Latine avec Mercado Libre, le leader du commerce et des paiements en ligne. En Asie du Sud-Est avec Sea, une plate-forme de jeu qui a muté en un géant du commerce en ligne. En Russie avec Yandex, le moteur de recherche russe qui prend des parts de marché à Google chaque année et qui a étendu son écosystème aux taxis en fusionnant avec Uber en Russie. En Pologne avec Allegro, le « Amazon polonais ». En Corée avec Samsung Electronics, leader mondial de la fabrication de mémoire (DRAM, Nand). A Taiwan avec Taiwan Semiconductor, le leader mondial de la fonderie et la fabrication de semi-conducteurs.

En ce qui concerne nos investissements en Chine, nous avons non seulement évité les valeurs de l'ancienne économie (banques, construction, industrie minière), mais nous avons investi dans les secteurs les plus porteurs au sein de la Nouvelle Économie comme le Cloud (Kingsoft Cloud, Ming Yuan Cloud), le commerce en ligne (JD.com, VIP Shop), ou la santé (Ping An Good Doctor, Zhifei, Wuxi Biologics). Dans ce contexte, la performance du Fonds en 2020 s'explique par ce positionnement thématique allié à de bons choix en termes de sélection de valeurs, sans oublier une gestion rigoureuse de la taille des positions.

Ajoutons également à cela l'approche et le processus d'investissement « Socialement Responsable » de Carmignac Emergents qui a aidé à la bonne performance du fonds puisqu'il explique notre absence d'exposition aux sociétés pétrolières et minières, aux compagnies aériennes et aux sociétés qui font l'objet de controverses. Et au contraire, cette approche nous a conduits à privilégier les investissements dans des secteurs offrant des perspectives de croissance pérenne et durable, notamment dans la chaîne de production des véhicules électriques (LG Chem en Corée, Nio en Chine), explique également la bonne performance du fonds en 2020.

Après cette année 2020 très particulière, une question importante se pose : les actions émergentes vont-elles enfin surperformer leurs homologues développés, après une décennie de sous-performance marquée ? Selon nous, la réponse à cette question est affirmative. En effet, les augmentations de taille des bilans des banques centrales américaines et européennes mises en place au moment des confinements et pour financer les stimuli fiscaux conduisent à une augmentation des liquidités globales sans précédent. Un cycle baissier sur le dollar semble probable et celui-ci est positivement corrélé à la performance des marchés émergents. Les économies d'Asie du Nord ont connu une croissance supérieure à celle des pays développés tout en ayant bénéficié de stimuli fiscaux et monétaires nettement inférieurs. Leurs fondamentaux économiques sont donc renforcés, en comparaison aux pays développés. C'est également la région où nous identifions le gisement le plus important de sociétés innovantes dans le secteur des technologies et d'Internet qui sont déjà et continueront à être à la pointe de la révolution digitale. C'est pourquoi l'essentiel de nos investissements restent tournés vers cette région et sur des valeurs qui nous semblent bien positionnées pour bénéficier de la révolution digitale et technologique (notamment les sociétés spécialisées dans le commerce en ligne, internet, les nouvelles technologies, les voitures électriques et les datacenters)

Tableau récapitulatif de la performance annuelle de chaque part du portefeuille Carmignac Emergents ouverte sur l'ensemble de l'année 2020

Part	ISIN	Devise	Performance 2020	Indicateur de référence *
A EUR Ydis	FR0011269349	EUR	+44,25%	+8,54%
E EUR Acc	FR0011147446	EUR	+43,94%	+8,54%
A EUR Acc	FR0010149302	EUR	+44,66%	+8,54%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont nettes de frais (hors éventuels frais d'entrée appliqués par le distributeur).

Objectif ISR

Carmignac Emergents investit dans l'optique de générer une croissance durable et à long terme au travers d'une approche d'investissement socialement responsable. Le fonds a des caractéristiques environnementales (E) et sociales (S). Les labels ISR français et belges sont accrédités au fonds.

L'approche fondée sur un engagement significatif se distingue par la suite :

1. Une faible émission carbone dont l'objectif cible d'intensité carbone est d'être à un niveau inférieur de 30% à celle de l'indicateur de référence (mesuré en tonnes équivalent de CO2 par million d'euros de chiffres d'affaires scope 1 et 2 du protocole GHG)
2. Une approche « best-in-Univers » pour identifier les sociétés qui offrent des activités durables soit « meilleurs-efforts » consistant à privilégier les émetteurs démontrant une amélioration ou de bonnes perspectives de leurs pratiques et de leurs performance ESG dans le temps.
3. Une gestion en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable permet une réduction au minimum de 20% de l'univers d'investissement.
4. Un engagement de dialogue actionnarial actif. Les détails concernant l'application de l'approche d'investissement socialement responsable sont accessibles sur le site internet². En 2020, la société de gestion a entamé la révision de la classification des fonds et de ses obligations d'information conformément au RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 (Sustainable Finance Disclosure Regulation ou « Règlement Disclosure »).

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
58.COM INC-ADR	12 481 566,74	47 209 433,96
PING AN HEALTHCARE AND TECHN	24 319 131,89	33 003 975,86
TENCENT HOLDINGS LTD	0,00	55 991 143,73
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	19 498 817,36	36 080 425,52
KE HOLDINGS INC	22 216 466,18	26 202 000,29
ITAU INVESTIMENTOS ITAU	46 566 923,18	0,00
SAMSUNG ELECTRONIC	41 819 294,98	3 393 643,55
TAIWAN SEMICONDUCTOR	43 875 351,62	0,00
PROSUS NV	35 115 866,42	7 741 282,34
CIELO	16 350 144,22	22 312 505,50

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation ESMA.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devises de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Informations réglementaires

Politique de sélection des intermédiaires

« En sa qualité de société de gestion, Carmignac Gestion sélectionne des prestataires dont la politique d'exécution permet d'assurer le meilleur résultat possible lors du passage des ordres transmis pour le compte de ses OPCVM ou de ses clients. Elle sélectionne également des prestataires de services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordre. Dans les deux cas, Carmignac Gestion a défini une politique de sélection et d'évaluation de ses intermédiaires selon un certain nombre de critères dont vous pouvez retrouver la version actualisée sur le site internet www.carmignac.com ». Vous trouverez sur ce même site le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation.

Communication des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

Dans le cadre de notre engagement auprès des PRI (« Principles for Responsible Investment »), nous considérons que notre obligation fiduciaire inclut la prise en compte explicite des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) lorsque nous investissons pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous pourrions assurer une performance durable de nos fonds grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière de facteurs intangibles, tout en visant l'obtention d'effets bénéfiques pour la société et pour l'environnement. Nous intégrons l'analyse ESG dans nos processus d'investissement actions et obligataires par le biais de START¹ (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), notre système de recherche ESG propriétaire, qui s'appuie sur un large éventail de données externes et sur les évaluations de nos experts. START est un processus en quatre étapes

- 1) Regroupement : les entreprises sont réparties au sein de 90 catégories sectorielles.
- 2) Collecte d'informations : de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise (indicateurs ESG) sont collectées auprès de sources spécialisées. Voir tableau ci-dessous.
- 3) Classement : les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs.
- 4) Nos analystes prennent le relais. Nos analystes attribuent une note interne (qui l'emporte sur la note générée automatiquement par le système) et rédigent un commentaire écrit pour détailler leur travail et justifier leur choix. Pour en savoir plus sur nos politiques d'intégration ESG, veuillez consulter le site internet².

¹ Le système de recherche ESG propriétaire START combine et agrège les données des principaux fournisseurs d'indicateurs ESG. Etant donné le manque de standardisation du reporting de certains indicateurs par les entreprises cotées, tous les indicateurs n'ont pas à être pris en considération. START fournit un système centralisé dans lequel l'analyse et les connaissances propres à Carmignac sur chaque société sont exprimées, indépendamment de l'incomplétude des données externes agrégées.

² https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-4738

Indicateurs ESG

Environnement	Social	Gouvernance
Émissions de CO2 – Périmètres 1 et 2	Satisfaction du personnel	Indépendance du Comité d'Audit
Intensité carbone – Périmètres 1 et 2	Taux de rotation du personnel	Indépendance du Comité de Rémunération
Brûlage à la torche du gaz naturel	Nombre de femmes occupant des postes de direction	Implication du Comité de Nomination
Consommation d'énergie/Chiffre d'affaires	Nombre d'heures de formation du personnel	Taille du Conseil d'Administration
Ratio des énergies renouvelables	Arrêts de travail après accident	Administrateurs indépendants
Consommation totale d'énergie	Accidents mortels au sein du personnel	Durée moyenne du mandat des administrateurs
Production totale de déchets/Chiffre d'affaires	Écart de salaire entre le CEO et le salaire moyen	Parité au sein du Conseil d'Administration
Déchets recyclés/Production totale de déchets	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Rémunération totale la plus élevée
Déversements d'hydrocarbures directs et accidentels	Satisfaction client	Rémunération des dirigeants liée à des objectifs à long terme
Volume total d'eau usée/Chiffre d'affaires		Primes d'encouragement au développement durable
Eau recyclée		
Prélèvement total d'eau douce		

Carmignac applique une politique d'exclusion, visant à exclure les secteurs ayant un impact négatif sur l'environnement ou sur la société. Les sociétés dont l'activité présente un lien avec le secteur controversé de l'armement, notamment les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, sont systématiquement exclues. D'autres listes de restrictions sont prises en compte pour la sélection des titres, comme la liste des entreprises qui ne respectent pas les droits de l'homme. Les sociétés productrices de tabac à l'échelle mondiale, les sociétés de divertissement pour adultes et de production de pornographie, les sociétés, les sociétés productrices du charbon et les centrales (charbon, gaz ou nucléaire) dont les émissions mesurées en CO2/kWh ne sont pas alignées comme le prévoit l'accord de Paris sont écartées de l'univers d'investissement. Pour en savoir plus sur les conditions des seuils, veuillez consulter le site internet.

Les gérants de Carmignac Emergents appliquent des critères d'exclusion supplémentaires, notamment :

POLITIQUE D'EXCLUSIONS ÉNERGÉTIQUE	POLITIQUE D'EXCLUSIONS ÉTHIQUE
<ul style="list-style-type: none"> ✘ Entreprises de production de charbon avec plus de 10% des ventes directement issues de l'extraction du charbon ✘ Sociétés dont plus de 1% de la production totale dérive d'énergies non-conventionnelles¹ ✘ Entreprises de production d'énergie conventionnelle² doivent avoir au minimum 40% de chiffre d'affaires provenant du Gaz et/ou d'énergies renouvelables³ ✘ Entreprises de production d'énergie conventionnelle (pétrole) limitées à 3% du portefeuille ✘ Entreprises de production d'énergie ne peuvent excéder 408 gCO2/kWh d'intensité carbone ou, si les données ne sont pas disponibles : <ul style="list-style-type: none"> • Energie à Gaz – 30% production ou chiffre d'affaires • Energie au Charbon – 10% production ou chiffre d'affaires • Energie Nucléaire – 30% production or chiffre d'affaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✘ Toutes sociétés d'armement controversé⁴ ✘ Sociétés d'armement conventionnelles (maximum 10% chiffre d'affaires) ✘ Tous producteurs, fournisseurs et distributeurs de tabac (maximum 5% du chiffre d'affaires) ✘ Exclusions basées sur les principes universels de l'UN Global Compact relatifs aux droits de l'homme, le travail, l'environnement et lutte contre la corruption ✘ Divertissement pour adultes (maximum 2% du chiffre d'affaires) ✘ Sociétés spécialisées dans la transformation de viande dont les revenus proviennent partiellement ou intégralement de la transformation de bovins, d'ovins, de porcins ou de volailles ✘ Sociétés figurant sur la liste d'exclusion PETA (People for Ethical Treatment of Animals)

*Nos restrictions sur l'Energie et l'Ethique reflètent les normes de qualité du label ISR Belge

1 Sources d'extraction d'énergies non-conventionnelles : Sables bitumineux, schiste, gaz de schiste et forage dans l'Arctique. 2 Sources d'extraction d'énergie conventionnelles : pétrole et gaz

3 Energies renouvelables : biocarburant, éolien, solaire, houlomoteur, géothermique, hydroélectrique, marémoteur.

4 Inclus :

1) Le traité d'Ottawa (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel. 2) La Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes à sous-munitions 3) La Loi Mahoux belge, l'interdiction des armes utilisant l'uranium 4) La Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes chimiques. 5) Le Traité de Non-Prolifération des Armes Nucléaires (1968), qui limite la prolifération des armes nucléaires à certains pays (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) 6) La Convention sur les armes biologiques (1975) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes biologiques.

Les listes d'exclusion sont mises à jour tous les trimestres

Source : Carmignac, Décembre 2020

Au regard de ces critères ESG, au 31/12/2020, notre Fonds dispose d'un score supérieur à celui de son indicateur de référence (Notation de A avec un score de 5,92 pour le Fonds contre BBB et un score de 4,88 pour son indicateur de référence³). Par ailleurs, plus de 74,2% de notre portefeuille bénéficie d'une notation égale ou supérieure à BB et les notations comprises entre A et AAA représentent 43,2% du portefeuille contre seulement 29,1% pour son indice avec aucun titre noté CCC. Les critères liés à l'environnement et à la gouvernance permettent à notre Fonds de se différencier. A cet égard, notons que les critères liés aux émissions de dioxyde de carbone, au financement de l'impact environnemental et la prise en compte des risques liés au changement climatique enregistrent des scores nettement supérieurs à ceux de l'indice. En termes sectoriels et thématiques, notre sélection de titres au sein des secteurs de la finance et des nouvelles technologies/ Internet et de la santé permettent au Fonds de se distinguer. Notamment, notre exposition aux thématiques de l'inclusion financière via les valeurs bancaires (Grupo Banorte, HK Exchanges and Clearing), des nouvelles technologies/industries durables avec les producteurs de semi-conducteurs (Taiwan Semiconductor, Lenovo Group) et les voitures électriques (Nio), ainsi que les valeurs de santé (Wuxi Biologics, IHH Healthcare) ont permis au Fonds d'afficher des notes supérieures à celle de son indicateur de référence.

Nos Engagements

Notre responsabilité fiduciaire implique la pleine représentation des droits de nos actionnaires au nom de nos investisseurs et intègre l'engagement des actionnaires dans sa stratégie d'investissement. Le dialogue est assuré par les 3 groupes de l'équipe d'investissement - analystes de recherche, gestionnaires de portefeuille et analystes ESG. Nous pensons que nos engagements conduisent à une meilleure compréhension de la manière dont les entreprises bénéficiaires gèrent les risques ESG et améliorent sensiblement leur profil ESG tout en offrant une création de valeur à long terme pour nos clients, la société et l'environnement. Nos engagements peuvent être de 4 types : un thème d'investissement, un impact souhaité, dû à un comportement controversé, et lié aux décisions de vote par procuration. Carmignac peut collaborer avec d'autres actionnaires et détenteurs d'obligations lorsque cela peut être bénéfique à l'engagement pour influencer les actions et la gouvernance des sociétés bénéficiaires. Afin de s'assurer que la société identifie, prévient et gère correctement toute situation de conflit d'intérêts potentiel ou confirmé, Carmignac a mis en place et tient à jour des politiques et des lignes directrices. Pour en savoir plus sur nos politiques d'engagement, veuillez consulter le site internet.

En 2020, nous avons détenu des sociétés telles que Samsung Electronics, Tencent, Hyundai Motor, victimes de controverses dans le passé. Toutefois, dans ces circonstances, nous engageons un dialogue transparent avec la direction des sociétés. En cas de controverse, les gérants et analystes sont chargés d'initier un dialogue et d'assurer le suivi avec les sociétés concernées. Les ESG Analysts peuvent également demander aux gérants et analystes de contacter une société à propos d'un sujet ou d'une controverse en particulier. Ces échanges sont documentés et accessibles dans notre base de données du front-office (Mackey RMS). En fonction des réponses apportées et des mesures mises en place par celles-ci, nous pouvons décider de solder nos investissements si ces dernières ne nous paraissent pas satisfaisantes.

Dans le cadre de son implication en faveur de pratiques de gouvernance d'entreprise exemplaires, à l'image d'une politique de vote active, Carmignac s'engage également à accompagner les entreprises dans lesquelles elle est investie lors d'éventuelles controverses environnementales, sociales ou de gouvernance. Au cours de l'année, nous nous sommes engagés avec plusieurs sociétés notamment avec le leader coréen dans la chimie et les batteries LG Chem. Nous avons acquis une participation dans la société afin de nous exposer à la thématique de

³ Source : MSCI ESG avec une couverture de 86,9% des actifs nets du Fonds au 31/12/2020. MSCI ESG Research fournit des notations MSCI ESG sur les entreprises mondiales publiques et quelques entreprises privées sur une échelle allant de AAA (leader) à CCC (retardataire), en fonction de l'exposition aux risques ESG spécifiques à l'industrie et de la capacité à gérer ces risques par rapport aux pairs. Indicateur de référence : MSCI EM (EUR) (Dividendes nets réinvestis). La référence à un classement ou à un prix ne préjuge pas des classements ou des prix futurs de ces OPC ou de la société de gestion.

la transition énergétique et notamment au secteur des batteries, composante essentielle des voitures électriques et d'un nombre important de technologies vertes. En effet, la société fait partie des plus grands fabricants mondiale de batteries, composante essentielle pour un nombre important d'industries/technologies et ainsi un élément majeur pour une transition énergétique réussie. Notre engagement et nos échanges avec la société s'articulaient sur les deux points essentiels en lien avec les deux activités de la société :

- Sur son activité de chimie, nous avons échangé avec la société pour leur demander de renforcer les mesures de sûreté et de sécurité en place. La société a adressé ce sujet en procédant à la revue totale de ses politiques de sécurité et sûreté sur ses sites de production.
- Sur la partie batterie, nous avons échangé avec la société pour leur encourager à accélérer les investissements sur la partie batterie et d'orienter la société vers plus de renouvelable au détriment de son activité historique de chimie qui a une empreinte négative sur l'environnement. Au cours de ces engagements/échanges individuels et collectifs (participation à un sondage anonyme notamment) nous leur avons demandé de clarifier leur politique et leurs objectifs sur leur activité de batterie et proposer des solutions (programme de rachat d'actions ou distribution de dividendes) afin d'améliorer la répartition du capital et leur politique actionnariale. Nous avons trouvé la direction de la société très attentive et à l'écoute de nos demandes et leur réponses satisfaisantes. La société a fait preuve de réactivité en améliorant sensiblement sa communication avec les investisseurs, en dévoilant notamment ses projets et ses objectifs stratégiques sur son activité sur les batteries et en annonçant une politique de dividende en ligne avec les intérêts des actionnaires.

En 2020, nous avons également engagé avec la société DMart en Inde, opérateur majeur de chaînes d'épicerie et de supermarchés pour les encourager à renforcer la partie technologique de leur activité et de se diversifier vers le commerce en ligne, afin d'améliorer leur efficacité opérationnelle et ainsi de pérenniser leur activité et d'améliorer leur visibilité sur le long terme. La société a également répondu favorablement à nos demandes et suggestions en mettant en place un plan long terme avec des objectifs et une stratégie claire en matière d'amélioration de la technologie et de développement du commerce en ligne dans les années à venir.

Stratégie d'investissement et transparence en matière d'émission de carbone

Carmignac a formalisé ses engagements quant à la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques au sein de son processus d'investissement, unissant ses efforts aux initiatives « Cop21 » et en adhérant aux principes de l'article 173 de la loi de transition énergétique du Code Monétaire et Financier du gouvernement français (L533-22-1 du Code Monétaire et Financier). En janvier 2020, Carmignac est devenu adhérent et supporteur de Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et nous avons inclus dans notre rapport : Politique climatique et rapport sur les émissions carbone, un premier rapport en bref selon les recommandations TCFD. À l'heure actuelle, les entreprises en portefeuille, publient trop peu de données sur leurs expositions aux risques physiques et de transition pour nous permettre de produire un reporting satisfaisant. Nous encourageons par ailleurs les entreprises en portefeuille à fournir plus d'informations dans ce sens dans le cadre de nos actions d'engagement actionnarial. Depuis Mars 2020, Carmignac a durci son politique d'exclusion des productrices de charbon et centrales à charbon, nucléaire et gaz en incorporant une trajectoire de tolérance des émissions CO₂/kWh en ligne avec l'Accord de Paris et une limite de 10% de chiffres d'affaires ou 20m tonnes venant de la production de charbon. Carmignac s'est engagé vers une sortie totale du charbon (mines et centrales électriques) d'ici 2030 dans l'ensemble des régions du monde. Pour en savoir plus, veuillez consulter le site internet.

Carmignac Emergents a mis en place une politique spécifique visant le risque carbone dans son processus d'investissement. Dans le cadre de cette politique, Carmignac Emergents vise notamment à

- Minimiser l'impact sur l'environnement avec une empreinte carbone 30% inférieure à celle de l'indicateur de référence (MSCI EM NR Index USD)
- Limiter l'investissement dans les sociétés détenant des réserves de combustibles fossiles
- Choisir des entreprises menant une politique de gestion du risque carbone plus ambitieuse que celle de leurs homologues du même secteur
- Investir dans des entreprises qui proposent des solutions de technologies durables

Emissions carbone de Carmignac Emergents

Au 31/12/2020, les émissions de gaz carbonique du portefeuille de Carmignac Emergents s'élèvent à 40,533 tonnes équivalents de CO2 contre 335,025 pour son indicateur de référence. Si on regarde la moyenne pondérée de l'intensité carbone (mesurée en tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires, convertis en euros), l'empreinte carbone de Carmignac Emergents s'élève à 72 contre 383 - soit 81,2% inférieure à celle de son indicateur de référence. Enfin, le Fonds ne détient aucune société qui génère des revenus de l'extraction ou la production des énergies fossiles (contre 2,36% pour notre indicateur de référence). La faible empreinte carbone du Fonds, nettement en deçà de celle de son indicateur de référence est en ligne avec nos engagements forts pour le climat et notre politique en matière de gestion du risque carbone dans notre Fonds (empreinte carbone 30% inférieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EM NR Index USD). Ce résultat satisfaisant est notamment la conséquence de notre politique d'exclusion et notre processus d'investissement « Socialement Responsable » qui nous tient à l'écart des sociétés pétrolières, minières et des compagnies aériennes ayant une contribution et des externalités environnementales négatives. Et au contraire, cette approche nous conduit également à privilégier les investissements dans des sociétés offrant des perspectives de croissance pérenne et durable et des solutions de technologies propres au sein des secteurs de la nouvelle économie. A cet égard, nos investissements dans les sociétés spécialisées dans la chaîne de production des véhicules électriques (Nio, LG Chem), le commerce en ligne/ internet (Sea Ltd, JD.com) et les nouvelles technologies, les datacenters et le cloud (Kingsoft Cloud, GDS Holdings) permettent au Fonds de se distinguer et d'afficher une empreinte carbone inférieure à celle de son indicateur de référence.

	Moyenne pondérée de l'intensité carbone ¹	Emissions total de carbone ²	Disponibilité des données d'émissions de carbone ³	Exposition aux énergies fossiles ⁴
Carmignac Emergents	72.0	40532.9	87.3	0.0%
Indicateur de référence : MSCI EM (EUR) dividendes nets réinvestis*	382.6	335024.5	99.0%	2.36%
Différence en % entre Fonds et indicateur de réf.	-81.2%	-87.9%	N/A	-100%

1. Tonnes équivalent CO2 par million de dollars de chiffre d'affaires, convertis en euros. Pour calculer les émissions carbonées du portefeuille, les intensités carbonées de chaque entreprise (tonnes de CO2e /USD mn revenus convertis en Euros, (Scope 1 and 2 GHG Protocol), S&P Trucost) est pondérée en fonction de son poids dans le portefeuille (calculées en pourcentage de l'actif net du fonds et donc ne sont pas rebasées à 100%), puis additionnées.

2. tonnes équivalent CO2 calculés en pourcentage de l'actif net du fonds et donc ne sont pas rebasées à 100%

3. En pourcentage, excluant les liquidités et les actifs qui sont hors du périmètre : obligations souveraines et instruments dérivés

4. Moyenne pondérée des % de revenus provenant des énergies fossiles pour chaque entreprise au sein du portefeuille

*MSCI EM (EUR) dividendes nets réinvestis

Source: S&P Trucost, Carmignac, 31/12/2020.

Méthode de calcul du risque global

La méthode utilisée pour déterminer le risque global du fonds est la méthode de la VaR (Value at Risk) relative par rapport à un portefeuille de référence (l'indicateur de référence du fonds est son portefeuille de référence), sur un historique de deux ans, avec un seuil de confiance à 99% sur 20 jours. Le niveau de levier attendu calculé comme la somme des montants nominaux sans compensation ni couverture est de 200% mais peut être plus élevé sous certaines conditions.

	VaR 99%, 20 jours		
	Min	Moyen	Max
Carmignac Emergents	9,36	15,49	18,33

Politique de rémunération

La politique de rémunération de Carmignac Gestion SA est conçue en accord avec les règles européennes et nationales en matière de rémunération et de gouvernance comme définies par la Directive OPCVM du Parlement Européen et du Conseil n°2009/65/CE du 13 juillet 2009 et n°2014/91/UE du 23 Juillet 2014 et des orientations émises par l'ESMA en date du 14 octobre 2016 (ESMA/2016/575) et par la Directive AIFM du Parlement Européen et du Conseil n°2011/61/UE.

Elle promeut une gestion des risques saine et efficace et elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle promeut notamment l'association des collaborateurs aux risques afin d'assurer que le Personnel Identifié soient pleinement engagé dans la performance à long terme de la Société.

La politique de rémunération a été approuvée par le conseil d'administration de la société de gestion. Les principes de cette politique sont examinés sur une base a minima annuelle par le comité de rémunération et de nomination et par le Conseil d'administration et adaptés au cadre réglementaire en constante évolution. Les détails de la politique de rémunération incluant une description de la manière dont la rémunération et les avantages sont calculés ainsi que les informations sur le comité de rémunération et de nomination peuvent être trouvés sur le site web suivant: www.carmignac.com. Un exemplaire sur papier de la politique de rémunération est mis à disposition gratuitement sur demande.

Partie Variable : détermination et évaluation

La rémunération variable dépend à la fois de la réussite individuelle du collaborateur et de la performance de la Société dans son ensemble.

L'enveloppe des rémunérations variables est déterminée en fonction du résultat Carmignac Gestion SA au cours de l'exercice écoulé, en veillant à ce que le niveau de fonds propres reste suffisant. Elle est ensuite distribuée entre les différents services en fonction de l'évaluation de leur performance et, au sein de chaque service, en fonction de l'évaluation des performances individuelles des collaborateurs.

Le montant de la part variable de la rémunération revenant à chaque collaborateur reflète sa performance et l'atteinte des objectifs qui lui ont été fixés par la Société.

Ces objectifs peuvent être de nature quantitative et/ou qualitative et sont liés à la fonction du collaborateur. Ils prennent en compte les comportements individuels afin d'éviter notamment les prises de risques à court terme. Il est notamment pris en compte la pérennité des actions menées par le salarié et leur intérêt à long et moyen terme pour l'entreprise, l'implication personnelle du collaborateur et la réalisation des tâches confiées.

Exercice 2019

La mise en œuvre de la politique de rémunération a fait l'objet au titre de l'exercice 2019 d'une évaluation interne et indépendante laquelle a vérifié le respect des politiques et procédures de rémunération adoptées par le Conseil d'administration de Carmignac Gestion.

Exercice 2020

Le rapport annuel du Conseil d'administration de Carmignac Gestion est accessible sur le site web de Carmignac (www.carmignac.com).

Année 2020	
Nombre de collaborateurs	157
Salaires fixes versés en 2020	11 461 216,04 €
Rémunérations variables totales versées en 2020	25 861 394,49 €
Rémunérations totales versées en 2020	37 322 610,53 €
> dont preneurs de risque	27 895 219,58 €
> dont non-preneurs de risque	9 427 390,95 €

Changements substantiels intervenus au cours de l'année

En date du 19 février, le prospectus du portefeuille a été mis à jour pour intégrer les mises à jour requises par l'ESMA dans son « Q&A » relatif aux OPCVM sur les références à l'indicateur de référence.

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

ACTIF EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	1 052 644 905,59	599 612 736,80
Actions et valeurs assimilées	1 052 644 905,59	599 612 736,80
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	1 052 644 905,59	599 612 736,80
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	19 035 822,41	158 956 651,74
Opérations de change à terme de devises	0,00	155 445 756,41
Autres	19 035 822,41	3 510 895,33
COMPTES FINANCIERS	93 310 859,75	45 508 118,32
Liquidités	93 310 859,75	45 508 118,32
TOTAL DE L'ACTIF	1 164 991 587,75	804 077 506,86

BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

PASSIF EN EUR

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	996 985 582,06	590 071 832,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	921 324,52	564 751,46
Report à nouveau (a)	0,00	104,52
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	130 819 600,67	49 026 316,93
Résultat de l'exercice (a,b)	-66 725 748,77	-3 008 258,78
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	1 062 000 758,48	636 654 747,12
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,02	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,02	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,02	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	89 841 980,55	167 422 545,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	157 241 422,34
Autres	89 841 980,55	10 181 122,70
COMPTES FINANCIERS	13 148 848,70	214,70
Concours bancaires courants	13 148 848,70	214,70
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	1 164 991 587,75	804 077 506,86

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020	31/12/2019
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 206,02	53 533,81
Produits sur actions et valeurs assimilées	8 610 481,13	13 953 321,72
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	8 629 687,15	14 006 855,53
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	192 965,98	328 938,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	192 965,98	328 938,58
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	8 436 721,17	13 677 916,95
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	68 090 938,01	17 652 544,69
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-59 654 216,84	-3 974 627,74
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-7 071 531,93	966 368,96
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-66 725 748,77	-3 008 258,78

ANNEXES COMPTABLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

DEPOTS :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

ACTIONS, OBLIGATIONS ET AUTRES VALEURS NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC DETENUS :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

OPERATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011269349 - A EUR Ydis : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

FR0011147446 - E EUR Acc : Taux de frais maximum de 2.25% TTC.

FR0010149302 - A EUR Acc : Taux de frais maximum de 1,50% TTC.

Une provision de contribution AMF en EUR de 0.0008% de l'encours du fonds journalier est calculée.

COMMISSION DE PERFORMANCE :

La commission de surperformance : La commission de surperformance se fonde sur la comparaison entre la performance du fonds commun de placement et son indicateur de référence, sur l'année civile. Dès lors que la performance depuis le début de l'exercice est positive et dépasse la performance l'indice MSCI EM NR (USD), une provision quotidienne de 20% maximum de cette surperformance est constituée. En cas de sous-performance, par rapport à cet indice, une reprise quotidienne de provision est effectuée à hauteur de 20% maximum de cette sous-performance à concurrence des dotations constituées depuis le début de l'année. Si le fonds est éligible à la provision d'une commission de surperformance, alors :

- En cas de souscriptions, un mécanisme de neutralisation de l'« effet volume » de ces parts souscrites dans le calcul de la commission de surperformance est appliqué. Il consiste à retirer systématiquement de la provision quotidienne la quote-part de la commission de surperformance effectivement provisionnée induite par ces nouvelles parts souscrites ;
- En cas de rachats, la quote-part de la provision de la commission de surperformance correspondant aux parts rachetées est acquise à la société de gestion selon le principe de « cristallisation ».

La totalité de la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la date de clôture de l'exercice.

Affectation des sommes distribuables

DEFINITION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables sont constituées par :

LE RESULTAT :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

LES PLUS ET MOINS-VALUES :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

MODALITES D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts A EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation
Parts A EUR Ydis	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion	Distribution et/ou Report par décision de la société de gestion
Parts E EUR Acc	Capitalisation	Capitalisation

EVOLUTION DE L'ACTIF NET DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020	31/12/2019
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	636 654 747,12	767 277 805,62
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	431 859 993,92	251 265 400,13
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-309 485 516,67	-536 560 674,42
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	205 140 032,01	120 474 128,47
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-48 940 671,64	-41 976 907,73
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	45 256 254,20	16 016 809,20
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-61 052 277,84	-20 633 896,60
Frais de transactions	-8 387 763,98	-5 561 316,54
Différences de change	-51 073 376,74	3 898 759,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	281 684 202,62	87 291 095,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>352 287 839,21</i>	<i>70 603 636,59</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-70 603 636,59</i>	<i>16 687 458,43</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-647,68	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	-861 827,96
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-59 654 216,84	-3 974 627,74
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	1 062 000 758,48	636 654 747,12

VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 310 859,75	8,79
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 148 848,70	1,24
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS (*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	93 310 859,75	8,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 148 848,70	1,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Devise 1 USD		Devise 2 HKD		Devise 3 KRW		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	269 744 446,65	25,40	217 657 659,51	20,50	203 024 814,95	19,12	333 557 623,24	31,41
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	14 030 194,39	1,32	359 491,70	0,03	0,00	0,00	1 020 921,15	0,10
Comptes financiers	0,00	0,00	0,53	0,00	0,00	0,00	2 921 535,80	0,28
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 997 896,62	0,19
Comptes financiers	13 148 848,70	1,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Nature de débit/crédit	31/12/2020
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	14 389 686,09
	Souscriptions à recevoir	3 625 215,17
	Coupons et dividendes en espèces	1 020 921,15
TOTAL DES CRÉANCES		19 035 822,41
DETTES		
	Achats à règlement différé	16 195 192,06
	Rachats à payer	15 128 494,51
	Frais de gestion fixe	347 744,21
	Frais de gestion variable	57 398 461,61
	Autres dettes	772 088,16
TOTAL DES DETTES		89 841 980,55
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-70 806 158,14

NOMBRE DE TITRE EMIS OU RACHETES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En parts	En montant
Part A EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	363 336,071	399 972 897,26
Parts rachetées durant l'exercice	-264 164,786	-280 392 781,88
Solde net des souscriptions/rachats	99 171,285	119 580 115,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	748 536,498	
Part A EUR Ydis		
Parts souscrites durant l'exercice	24 650,614	4 243 811,34
Parts rachetées durant l'exercice	-23 120,516	-2 856 072,51
Solde net des souscriptions/rachats	1 530,098	1 387 738,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 368,713	
Part E EUR Acc		
Parts souscrites durant l'exercice	194 063,085	27 643 285,32
Parts rachetées durant l'exercice	-182 450,648	-26 236 662,28
Solde net des souscriptions/rachats	11 612,437	1 406 623,04
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 745,778	

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	En montant
Part A EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part A EUR Ydis	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part E EUR Acc	
Total des commissions acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020
Parts A EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 485 923,77
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	56 580 348,07
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts A EUR Ydis	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	42 123,53
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Frais de gestion variables	196 225,15
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts E EUR Acc	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	164 429,10
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables	621 888,39
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES DE CARMIGNAC EMERGENTS

Garanties reçues par l'OPC

Néant.

Autres engagements reçus et/ou donnés

Néant.

VALEURS BOURSIERES DES TITRES FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS BOURSIERES DES TITRES CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILLE DE CARMIGNAC EMERGENTS

	Code ISIN	Libellé	31/12/2020
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAU D'AFFECTATION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AU RESULTAT DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	104,52
Résultat	-66 725 748,77	-3 008 258,78
Total	-66 725 748,77	-3 008 154,26

	31/12/2020	31/12/2019
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-65 572 400,58	-2 927 136,31
Total	-65 572 400,58	-2 927 136,31

	31/12/2020	31/12/2019
Parts A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-405 936,75	-18 826,90
Total	-405 936,75	-18 826,90

	31/12/2020	31/12/2019
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-747 411,44	-62 191,05
Total	-747 411,44	-62 191,05

TABLEAU D'AFFECTION DE LA QUOTE-PART DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFERENTE AUX PLUS ET MOINS-VALUES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	31/12/2020	31/12/2019
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	921 324,52	564 751,46
Plus et moins-values nettes de l'exercice	130 819 600,67	49 026 316,93
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	131 740 925,19	49 591 068,39

	31/12/2020	31/12/2019
Parts A EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	128 689 480,66	48 243 988,41
Total	128 689 480,66	48 243 988,41

	31/12/2020	31/12/2019
Parts A EUR Ydis		
Affectation		
Distribution	0,00	1 541,93
Plus et moins-values nettes non distribuées	1 684 660,14	877 773,24
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 684 660,14	879 315,17
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	32 368,713	30 838,615
Distribution unitaire	0,00	0,05

	31/12/2020	31/12/2019
Parts E EUR Acc		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 366 784,39	467 764,81
Total	1 366 784,39	467 764,81

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES DE CARMIGNAC EMERGENTS

	30/12/2016	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
Actif net Global en EUR	1 130 111 414,87	1 266 601 567,14	767 277 805,62	636 654 747,12	1 062 000 758,48
Parts A EUR Acc EUR					
Actif net	1 020 570 605,21	1 119 564 762,72	648 226 211,26	626 507 938,35	1 044 743 634,26
Nombre de titres	1 276 321,636	1 178 188,225	838 003,524	649 365,213	748 536,498
Valeur liquidative unitaire	799,61	950,24	773,53	964,80	1 395,71
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	41,69	75,22	25,21	74,29	171,92
Capitalisation unitaire sur résultat	3,61	4,02	5,90	-4,50	-87,60
Parts A EUR Ydis EUR					
Actif net	103 354 584,53	139 237 229,20	112 312 666,13	4 083 723,70	6 180 667,16
Nombre de titres	915 836,164	1 054 701,789	1 050 842,998	30 838,615	32 368,713
Valeur liquidative unitaire	112,85	132,01	106,87	132,42	190,94
Distribution unitaire sur +/- values nettes	1,46	0,09	0,00	0,05	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées en	4,42	14,80	18,31	28,46	52,04
Distribution unitaire sur résultat	0,50	0,58	0,82	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,131	0,155	0,00	0,00	(*)
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,61	-12,54
Parts E EUR Acc EUR					
Actif net	6 186 225,13	7 799 575,22	6 738 928,23	6 063 085,07	11 076 457,06
Nombre de titres	51 873,093	55 562,373	59 419,619	43 133,341	54 745,778
Valeur liquidative unitaire	119,25	140,37	113,41	140,56	202,32
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	6,23	11,16	3,72	10,84	24,96
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,35	-0,69	-0,07	-1,44	-13,65

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
BERMUDES				
DAIRY FARM INTL HOLDINGS	USD	1 483 175	5 054 832,05	0,47
TOTAL BERMUDES			5 054 832,05	0,47
BRESIL				
HAPVIDA PARTICIPACOES E INVE	BRL	9 324 288	22 388 796,03	2,11
ITAU INVESTIMENTOS ITAU	BRL	27 070 410	49 963 559,73	4,70
TRANSMISSAO ENERGIA ELECTRICA PREF	BRL	3 550 116	15 534 742,53	1,47
TRANSMISSORA ALIANCA ENERGIA UNIT	BRL	3 436 929	18 024 631,78	1,70
TOTAL BRESIL			105 911 730,07	9,98
CAIMANES, ILES				
DALI FOODS GROUP CO LTD	HKD	1 954 463	912 621,79	0,09
ENN ENERGY HOLDINGS	HKD	1 868 290	22 410 224,46	2,11
JDCOM INC	USD	1 039 957	74 710 653,67	7,03
JD HEALTH INTERNATIONAL INC	HKD	980 492	15 502 258,29	1,46
MING YUAN CLOUD GROUP HOLDIN	HKD	2 880 296	14 511 913,23	1,37
MINISO GROUP HOLDING LTD-ADR	USD	962 326	20 755 819,66	1,96
NIO INC - ADR	USD	565 916	22 543 211,02	2,12
SEA LTD-ADR	USD	226 709	36 881 554,86	3,47
VIPSHOP HOLDINGS	USD	658 013	15 117 277,95	1,42
TOTAL CAIMANES, ILES			223 345 534,93	21,03
CHINE				
CHINA EAST EDUCATION HOLDING	HKD	13 751 770	27 018 682,21	2,54
CHONGQING ZHIFEI BIOLOGICA-A	CNY	559 912	10 349 744,30	0,98
GDS HOLDINGS LTD	USD	123 088	9 420 097,52	0,89
HAIER SMART HOME CO LTD-H	HKD	9 995 699	29 605 959,78	2,78
JOYY INC ADR	USD	193 157	12 626 126,32	1,19
KINGSOFT CLOUD HOLDINGS-ADR	USD	806 731	28 714 098,36	2,70
NONGFU SPRING CO LTD-H	HKD	5 629 783	32 577 942,68	3,07
PING AN INS.GRP CO.CHINA H	HKD	1 143 541	11 450 778,15	1,08
WUXI BIOLOGICS CAYMAN INC	HKD	3 069 312	33 257 822,19	3,14
TOTAL CHINE			195 021 251,51	18,37
ETATS-UNIS				
MERCADOLIBRE	USD	8 137	11 140 750,39	1,05
TOTAL ETATS-UNIS			11 140 750,39	1,05
HONG-KONG				
HKG EXCHANGES AND CLEARING	HKD	372 300	16 677 909,83	1,57
LENOVO GROUP LTD	HKD	17 797 079	13 731 546,90	1,29
TOTAL HONG-KONG			30 409 456,73	2,86
INDE				
AVENUE SUPERMARTS LTD	INR	852 546	26 354 026,91	2,48
DABUR INDIA DEMATERIALIZED	INR	3 017 596	18 024 213,89	1,70
HDFC BANK LTD	INR	607 531	9 760 399,27	0,92

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ICICI LOMBARD GENERAL INSURA	INR	1 632 714	27 774 770,48	2,62
KOTAK MAHINDR BANK	INR	643 993	14 375 025,44	1,35
MARUTI SUZUKI INDIA LTD	INR	177 405	15 179 538,30	1,43
TOTAL INDE			111 467 974,29	10,50
MALAISIE				
IHH HEALTHCARE B	MYR	11 565 205	12 923 985,88	1,22
TOTAL MALAISIE			12 923 985,88	1,22
MEXIQUE				
GRUPO FINANCIERO BANORTE SAB DE CV	MXN	4 394 885	19 816 762,94	1,86
TOTAL MEXIQUE			19 816 762,94	1,86
PAYS-BAS				
PROSUS NV	EUR	324 359	28 660 361,24	2,70
YANDEX	USD	576 430	32 780 024,85	3,08
TOTAL PAYS-BAS			61 440 386,09	5,78
POLOGNE				
ALLEGRO.EU SA	PLN	529 420	9 836 009,17	0,92
TOTAL POLOGNE			9 836 009,17	0,92
REPUBLIQUE DE COREE				
HYUNDAI MOTOR CO LTD	KRW	241 032	34 818 048,09	3,28
KANGWON LAND INC	KRW	438 954	7 760 958,49	0,73
LG CHEMICAL	KRW	52 866	32 774 203,88	3,08
NAVER	KRW	112 376	24 730 217,02	2,33
SAMSUNG ELECTRONIC	KRW	926 102	56 438 092,71	5,32
SAMSUNG ELECTRONICS CO LTD PREF	KRW	839 803	46 503 294,76	4,38
TOTAL REPUBLIQUE DE COREE			203 024 814,95	19,12
RUSSIE				
MOSCOW EXCHANGE MICEX-RT-BRD	RUB	9 625 466	16 971 823,60	1,60
TOTAL RUSSIE			16 971 823,60	1,60
TAIWAN				
TAIWAN SEMICONDUCTOR	TWD	3 002 000	46 279 592,66	4,36
TOTAL TAIWAN			46 279 592,66	4,36
TURQUIE				
ENKA INSAAT VE SANAYI	TRY	0,402	0,33	0,00
TOTAL TURQUIE			0,33	0,00
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			1 052 644 905,59	99,12
TOTAL Actions et valeurs assimilées			1 052 644 905,59	99,12
Appel de marge				
APPEL MARGE B.P.S.S.	USD	-0,02	-0,02	0,00
TOTAL Appel de marge			-0,02	0,00
Créances			19 035 822,41	1,79
Dettes			-89 841 980,55	-8,46
Comptes financiers			80 162 011,05	7,55
Actif net			1 062 000 758,48	100,00

INVENTAIRE DE CARMIGNAC EMERGENTS AU 31 DÉCEMBRE 2020

Parts A EUR Ydis	EUR	32 368,713	190,94
Parts E EUR Acc	EUR	54 745,778	202,32
Parts A EUR Acc	EUR	748 536,498	1 395,71



CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - 75001 Paris

Tél. : (+33) 01 42 86 53 35 - Fax : (+33) 01 42 86 52 10

Société de gestion de portefeuille (agrément AMF n° GP 97-08 du 13/03/1997)

SA au capital de 15 000 000 € - RCS Paris B 349 501 676

www.carmignac.com